



Secrétariat :
Taylor Quenet
c/o Office de l'environnement
Chemin du Bel'Oiseau 12, Case postale 69
2882 Saint-Ursanne
t 032 420 4803, taylor.quenet@jura.ch

Présidence :
Pascal Mahon
t 076 249 19 44,
pascal.mahon@unine.ch

Coordination :
Sylvain Rigaud
Service de l'énergie
Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont
t 032 420 53 22, sylvain.rigaud@jura.ch

Communication :
Camille Guittard
Service de l'information et de la
communication, rue de l'Hôpital 2
2800 Delémont
t 032 420 50 44, camille.guittard@jura.ch

Procès-verbal

SÉANCE 7 (5/2023)

Date : Lundi 4 septembre 2023

Lieu : Halle de gym de l'école primaire de Bassecourt

Heure : De 16h45 à 19h45

Présidence et bureau

Pascal Mahon	PMA	CSI, président
Sylvain Rigaud	SRI	SDT/CSI, bureau
Taylor Quenet	TQU	ENV/CSI, bureau
Amelia Vitalba	AVI	SDT/CSI, bureau
Camille Guittard	CGU	SIC/CSI, bureau

Membres ou suppléant.e.s

Pierre Brulhart	PBR	SDT, membre représentant RCJU
Christophe Badertscher	CBA	ENV, membre représentant RCJU
Olivier Zingg	OZI	Geo-Energie Suisse, membre
Peter Meier	PME	Geo-Energie Suisse, membre
Eric Dobler	EDO	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
Olivier Chèvre	OCH	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
Christophe Wermeille	CWE	Conseil communal de Saulcy, membre
Nicole Lupi	NLU	OFEN, membre
Gérard Struchen	GST	Association Géothermie Jura, membre
Denis Jeannerat	DJE	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Michel Lando	MLA	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Thierry Lombard	TLO	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Massimo Zappala	MZA	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Vincent Seuret	VSE	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Marie-Hélène Brandon	MHB	AJPF, membre
Marc Ribeaud	MRI	WWF Jura, suppléant
Patrizia Monastra	PMO	Conseil communal de Boécourt, membre

Invité.e.s

Benoît Valley	BVA	Université de Neuchâtel, invité
---------------	-----	---------------------------------

Excusé.e.s

Pierre-Alain Berret	PAB	CCIJ, membre
Marc Kury	MKU	AgriJura, membre

Absent.e.s

Patrick Riat	PRI	FER-Arcju, membre
Alain Girardin	AGI	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Michel Kiener	MKI	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre

Procès-verbal

1. Accueil et approbation de l'ordre du jour

PMA ouvre la septième séance de la CSI en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes prenant part à cette rencontre. Il est souligné que deux photographes seront présents en vue de réaliser quelques photos en début et en fin de séance. Il s'agit d'un employé du Service du développement territorial qui prendra des clichés photographiques en vue de modifier la page d'accueil du site Internet de la CSI et d'un photographe du Quotidien Jurassien qui a demandé à prendre des photos durant la séance dans le but d'accompagner les questions qui seront posées à l'issue de celle-ci puisque le bureau a invité les médias à un point presse en fin de séance.

Le Conseil général de Haute-Sorne a récemment désigné M. Michel Kiener qui représentera les citoyennes et citoyens de Haute-Sorne. Quant à Mme Etter, du WWF Jura, qui a décidé de s'orienter vers de nouveaux horizons professionnels, elle sera, dans l'intervalle d'une nouvelle nomination, remplacée par son suppléant, M. Ribeaud. Un invité, le Professeur Benoît Valley de l'Université de Neuchâtel interviendra au point 6 de l'ordre du jour. PMA souhaite la cordiale bienvenue à ces personnes et profite également de cette occasion pour accueillir Mme Camille Guittard, nouvelle chargée de communication au canton pour le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne qui a débuté son activité en août dernier et qui participera aux séances compte tenu de son intégration au sein du bureau de la CSI.

Sont excusés pour cette séance M. Pierre-Alain Berret (CCIJ) et M. Marc Kury (AgriJura). M. Lando et M. Dobler ont annoncé au bureau qu'ils devraient quitter la séance vers 18h15 en raison d'une collision de séance avec le bureau du Conseil général.

Pour rappel, l'ordre du jour, accompagné de ses différentes annexes, a été transmis le 30 août dernier. Est-ce que cet ordre du jour appelle des remarques ou des demandes de modifications ? Cela n'étant pas le cas, il est approuvé tel que proposé par le bureau de la CSI.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

PMA : Est-ce que le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 appelle des remarques ou des demandes de modifications ? Cela n'étant pas le cas de la part des membres, PMA souhaite néanmoins apporter une clarification en page 3 du procès-verbal concernant les propos d'EDO au sujet de la nomination d'une nouvelle personne pour représenter les citoyennes et citoyens de Haute-Sorne. Il est en effet écrit que le Conseil général désignerait une personne du moment que deux places sont libres pour leur représentation, d'où la désignation de M. Kiener, déjà évoquée ci-dessus. En réalité, six personnes représentaient déjà les citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, de sorte qu'avec la désignation de M. Kiener, la délégation de ces représentants est complète et il n'y a, contrairement à ce qui est indiqué dans le procès-verbal, plus de place libre pour cette catégorie. Sous réserve de cette remarque, le procès-verbal est approuvé.

Décision :

- **Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 sera modifié compte tenu de la remarque formulée ci-dessus. À l'exception de cette demande de modification, il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure. Pour mémoire, il fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la CSI.**

3. Informations du bureau et des membres de la CSI

PMA : Ce point a été ajouté à l'ordre du jour pour permettre, non seulement au bureau de communiquer des informations, mais aussi pour donner la possibilité à chacune et chacun de s'exprimer. Par ailleurs, lors de la préparation des séances, une certaine difficulté a été constatée pour distinguer ce qui relève du point 3 « Informations du bureau et des membres de la CSI », et du point 4 « Discussion générale et debriefing ». Il est donc proposé de débiter par les informations générales, d'ouvrir une discussion si nécessaire et d'aviser ensuite s'il y a encore des sujets à traiter au point 4. Le bureau a plusieurs informations à communiquer, à savoir les éléments énumérés ci-dessous.

Remise en question de la validité de la proposition de convention concernant les protocoles de fissures de Geo-Energie Jura : réponse du Département de l'environnement

→ Cf. procès-verbal du 13 juin 2023 pour plus d'informations.

Pour rappel, de nombreuses personnes s'étaient adressées à l'Etat dans le but d'exiger un protocole de fissure « complet », en se basant sur le courrier-type préparé par l'Association Citoyens Responsables Jura. La réponse du ministre du Département de l'environnement, M. David Eray a été annexée à l'envoi de la convocation, pour information aux membres de la CSI.

Conférence de presse du 15 juin 2023 par le Gouvernement jurassien

→ Cf. procès-verbal du 13 juin 2023 pour plus d'informations.

Une conférence de presse s'est déroulée le 15 juin dernier lors de laquelle étaient présents Monsieur le Ministre David Eray, Monsieur le Conseiller aux Etats vaudois Olivier Français, président du Comité de patronage, Madame Nicole Lupi pour l'OFEN et le Professeur Pascal Mahon, président de la CSI. Cette conférence de presse avait principalement pour objet de rappeler et préciser les éléments et l'architecture, un peu complexe, de la gouvernance du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne, avec les autorités, telles que la CSI, le Comité de patronage, etc. En ce qui concerne la composition du Comité de patronage, elle devrait, en principe, être complétée cette semaine étant donné que le Parlement jurassien, devant désigner sa ou son représentant.e, se réunit ce mercredi 6 septembre. En outre, PMA rappelle le rôle du Comité de patronage qui, selon la Convention, a pour mission générale de veiller à la bonne gouvernance du projet, c'est-à-dire qu'il doit vérifier et s'assurer que les travaux et les processus d'information, mis en œuvre par l'exploitant, les autorités et la CSI, soient conformes à la bonne gouvernance et de qualité (assurance de qualité et de crédibilité). Il est donc en appui du projet concernant les mesures sécuritaires et il doit veiller au respect des procédures et des processus. Par ailleurs, il doit aussi offrir une plate-forme de dialogue et de médiation en cas de problèmes ou de divergences importants entre l'exploitant, le canton, l'autorité communale et/ou la CSI. Le Comité de patronage n'a cependant pas, contrairement à ce qui est parfois déclaré, de pouvoir de décision quant à la poursuite ou à l'abandon du projet.

Invitation de Monsieur Dave Cattin de Cinemont

→ Cf. procès-verbal du 13 juin 2023 pour plus d'informations.

M. Dave Cattin directeur de Cinemont, avait évoqué la question d'organiser, en automne, une table ronde ou un débat réunissant différents actrices et acteurs, comme l'exploitant, les opposants au projet, les autorités (canton, commune), ainsi que la CSI. M. Cattin a récemment informé le bureau qu'il renonçait à organiser un tel débat, sans donner davantage d'explications sur les raisons de cet abandon. Toutefois, il a indiqué qu'il mettait volontiers ses salles à notre disposition dans le cas où la CSI souhaitait y tenir une ou des séances publiques.

Echanges entre le bureau de la CSI avec Pro Natura et CRJ

À l'occasion d'échanges que le bureau a eus avec Pro Natura Jura, d'une part, et, d'autre part avec CRJ, notamment pour les inviter à prendre part, s'ils le souhaitaient, à la future séance publique, il leur a été rappelé l'invitation à participer aux séances de la CSI. Les deux associations ont décliné par des réponses sensiblement différentes. Pro Natura Jura n'exclut pas sa participation ultérieure mais cela dépendra du développement du projet au sein de la CSI. CRJ exclut toute participation aux activités de la CSI.

Manifestation du 2 septembre 2023 organisée par CRJ

Une manifestation s'est déroulée ce samedi 2 septembre à Delémont, suite à l'appel de CRJ qui a réuni environ un millier de personnes selon les estimations des organisateurs et de la police. Les orateurs ont notamment exigé l'arrêt immédiat du projet et ont eu des propos plutôt virulents à l'égard des actrices et acteurs du projet. Il est souligné que cette manifestation faisait suite à une séance d'information destinée au public, organisée à Haute-Sorne par CRJ en date du 17 août 2023. Un bref compte-rendu sera présenté par SRI qui a assisté à la séance.

Séance d'information du 17 août 2023 organisée par CRJ

→ Cf. slide 7.

SRI : A participé à cette séance d'information parmi d'autres membres de la CSI, laquelle a réuni, selon la presse, environ 200 personnes. La question de l'eau a amené un certain désarroi dans la salle avec des calculs de débit du Tabeillon qui sont descendus certains jours de juillet-août à 1-2 litres par seconde. Par ailleurs, CRJ a fait part de fortes inquiétudes au sein de la population, notamment quant au fait qu'en cas de séisme susceptible de provoquer des dommages, l'indemnisation serait insuffisante. Ces propos rappellent particulièrement les questions écrites déposées au Parlement (mentionnées en slide 7).

Discussions

PMO : À la suite de nombreuses interpellations des opposants qui souhaitaient être entendus, le Conseil communal de Boécourt a décidé de les recevoir prochainement.

CWE : Il en est de même pour la commune de Saulcy. Les opposants se sont manifestés dans le but d'avoir une entrevue avec le Conseil communal, ce qui a été accepté mais qui n'a, officiellement, pas encore été confirmé.

EDO : La commune de Haute-Sorne a reçu les opposants le 1^{er} septembre dernier, en présence de l'avocat mandaté par CRJ et, en définitive, les mêmes éléments/arguments ont été une nouvelle fois répétés. Cette discussion a abouti à trois demandes dont deux concernent la commune :

1. CRJ souhaite connaître l'état d'avancement du vote consultatif. Il leur a été rappelé qu'il ne s'agissait plus d'une promesse de campagne mais d'une décision du Conseil communal. Le Canton ayant informé de la non-conformité au droit jurassien d'un tel vote, la commune est encore en cours de réflexion dans le but de trouver une solution efficiente pour connaître l'avis de la population, autrement que par un vote consultatif. Par ailleurs, trois demandes d'offres ont été déposées auprès d'instituts de sondage, lesquelles ont été reçues et sont actuellement en cours d'évaluation.
2. Dans le cadre de la réponse de la commune à un courrier de CRJ requérant l'interdiction et la suspension des travaux à titre superprovisionnel et provisionnel, il a été fait référence à une copie de cette convention. Cette demande est en cours de traitement auprès du juriste communal.
3. CRJ a sollicité l'appui de la commune pour une demande adressée au canton afin d'obtenir une copie de la police d'assurance et du rapport d'expertise qui conclut que le montant de couverture de 100 millions est suffisant. EDO, n'étant pas en possession du contrat précité, laisse le soin à Geo-Energie et au canton de décider s'il doit être accessible sur le site Internet de la CSI ou rendu public d'une manière ou d'une autre.

OCH : Durant cette même séance, les opposants ont réitéré que le travail de la CSI consistait à persuader la population d'accepter le projet.

EDO : Les opposants ont prôné la transparence tout au long de la séance et, en fin de séance, la commune voulait faire un procès-verbal mais ils n'ont pas souhaité transmettre leur présentation. En conséquence, seule une note d'entretien a été rédigée et sera conservée au Conseil communal sans être rendue publique.

SRI : S'agissant de la demande adressée par l'avocat de CRJ, elle a été adressée personnellement à SRI fin juillet et est en cours de traitement. La sollicitation concernant la police d'assurance concerne non seulement Geo-Energie mais aussi leurs assureurs, ce qui implique un certain délai de réponse. La réponse vis-à-vis de l'analyse de risques sera transmise simultanément.

OCH : Les opposants ont déclaré que la société chargée de réaliser cette analyse de risques avait fait faillite et que de ce fait cela porte atteinte à leur crédibilité.

SRI : L'instance qui a évalué le risque à 39.8 millions est le Service Sismologiques Suisse (SED).

PBR : L'entreprise actuellement en liquidation (Geoexperts) n'est pas la société qui a réalisé l'analyse de risques, mais celle qui a réalisé les mesures sur le site.

OZI : Cette société a réalisé des mesures géophysiques dans le cadre des travaux de génie civil mais celle-ci n'avait pas de rapport avec les études de risques réalisées en 2014-2016. Cette société n'est pas en faillite mais en liquidation suite au départ à la retraite de son propriétaire âgé de plus de 80 ans. C'est

un des derniers mandats qui lui a été octroyé avant la cessation volontaire de leur activité. Les données ont été collectées et livrées à Geo-Energie, qui est désormais libre de les traiter.

MLA : C'est quand même dommage que les deux choses soient liées. MLA trouve que c'est un faux-pas.

OZI : C'est un faux pas pour les personnes qui veulent en faire quelque chose de malsain. Si d'autres données sont nécessaires, Geo-Energie fera appel à d'autres sociétés suisses. Ils n'ont pas un savoir-faire unique qui disparaît avec l'entreprise.

CBA : En quoi s'agirait-il d'un faux-pas ? (en s'adressant à MLA).

MLA : Ce point a été utilisé par les opposants lors de la séance du 17 août dernier, ça aurait valu la peine que les promoteurs communiquent cet aspect au préalable. Cette faille soulève de sérieuses questions au sein de la population.

PME : En référence aux fausses informations parues dans les médias, des chiffres complètement faux sur l'eau circulent et pourtant personne ne les vérifie. Il s'agit d'une fausse information et c'est dans le cadre de la CSI que cela doit être clarifié. Aussi, il est relevé qu'il est difficile de trouver les chiffres sur le site Internet de la CSI.

GST : La méthode bien connue qu'utilise CRJ depuis des années pour communiquer est d'extrapoler les propos.

MLA : Il est fait référence à un article paru dans le Quotidien Jurassien du 30 août, une interview de PME, qui l'a fait sourciller, particulièrement le passage suivant : « *Que pensez-vous de l'implication des autorités jurassiennes dans ce dossier ? Je trouve que la Commission de suivi et d'informations fait du bon boulot en répondant aux questions de ses membres, dont certains sont des opposants. C'est juste dommage que ces informations ne parviennent pas au reste de la population. Il est en revanche très particulier que le Gouvernement jurassien ne se prononce pas sur le projet...* ». MLA est surpris par les propos de PME qui tendent à dire que les membres du Gouvernement n'ont pas de position claire vis-à-vis du projet et qu'il est difficile de trouver un interlocuteur au sein du Gouvernement.

PME : Certains événements auraient mérité d'être expliqués plus clairement en mentionnant ce qui a réellement été fait, comme le permis qui a été examiné de plusieurs côtés, notamment par le Tribunal fédéral. Il faut expliquer aux gens qu'énormément de choses ont été faites pour vérifier la conformité de ce projet. Cette information a été complètement oubliée et PME estime que les politiciens, non seulement le Gouvernement, mais aussi le Parlement, doivent prendre en compte toutes ces discussions et agir contre la désinformation. Cela mérite une attention politique et c'est dans ce sens que PME a souhaité s'exprimer.

PMA : A l'impression que le dialogue avec la société jurassienne se rompt, ce qui donne lieu parfois à des malentendus et des incompréhensions. Certes, la CSI s'est constituée tardivement et c'est effectivement difficile de rattraper le temps perdu mais elle peut et elle doit désormais jouer son rôle d'échange et d'information.

SRI : Pour clore la discussion au sujet de l'entreprise Geoexperts, la liquidation de l'entreprise serait problématique si les employés de Geo-Energie n'étaient pas en mesure de traiter les données acquises par cette société, comme les opposants semblent le présumer. Or, ce n'est pas le cas, les données brutes ont été transmises à Geo-Energie, qui a les compétences de les traiter.

OCH : A été surpris car sa fille est en étude et a reçu des messages via WhatsApp, d'un employé de SiTadeL qui cherchait des étudiants pour réaliser des photos de bâtiments. À ce propos, OCH a échangé en bilatéral avec OZI qui s'est renseigné et qui peut donner de plus amples informations.

OZI : SiTadeL a récemment embauché un nouvel employé tout juste diplômé qui réalise un travail de qualité. Le directeur lui a demandé de faire passer le message que s'il connaissait quelqu'un d'autre de sa promotion ayant un bon niveau de formation et susceptible d'être intéressé, il pouvait alors contacter SiTadeL. Ce scénario s'est transformé en un appel sur les réseaux sociaux qui n'était pas du tout le fait de SiTadeL, mais résultait d'une initiative personnelle de ce nouvel employé. Le directeur n'en n'avait pas connaissance et cette situation a désormais été clarifiée. Cela montre aussi que tout ce qui entoure ce projet est susceptible d'être monté en épingle.

4. Discussion générale et debriefing sur le suivi de la séance du 13 juin 2023

Retour d'expérience sur les projets américains de Utah-FORGE et de Fervo Energy

→ Cf. slides 8 à 17.

Question n°1

MLA : Contrairement à Haute-Sorne, le projet Utah-FORGE semble se situer au milieu du désert sans aucune habitation à proximité. C'est donc une différence à prendre en considération. Etant donné que c'est un désert, de quelle manière se fait l'apport en eau ?

PME : L'eau est apportée par des camions mais il y a aussi des puits qui délivrent de l'eau en surface.

Question n°2

CWE : Geo-Energie suit les projets qui se déroulent aux Etats-Unis mais est-ce que les Etats-Unis suivent le projet de Haute-Sorne ?

PME : L'expérience acquise dans le cadre du projet de Bâle sert aussi d'expérience pour les projets aux Etats-Unis. Les porteurs de projet échangent régulièrement sur différents aspects.

NLU : Pour compléter, l'OFEN entretient des relations avec le Département de l'énergie des Etats-Unis qui s'intéresse de près à toutes les questions de gouvernance et de régulation mises en place en Suisse pour le suivi des projets de géothermie, la Suisse faisant figure d'exemple. La technologie est certes intéressante, mais la régulation l'est aussi, et en ce sens l'échange est plus bilatéral.

Protocoles de fissures – Etat des travaux

→ Cf. slides 18 à 19.

Question n°1

DJE : En terme d'échantillonnage, est-ce que ce taux de 55% est suffisamment représentatif pour avoir une idée globale ?

OZI : Ça l'est en effet et OZI ne connaît aucun autre projet où autant de bâtiments ont été analysés, ce qui en fait déjà un échantillon particulier pour un tel projet. Le concept mis en œuvre sur une base volontaire par Geo-Energie en 2014-2015 dans le cadre du projet d'autorisation se basait sur l'identification d'un certain nombre de bâtiments représentatifs dans les communes de la région. Dans un premier temps, ce concept d'objets représentatifs avait été retenu, ce qui signifiait qu'environ une cinquantaine de bâtiments auraient été analysés. Ainsi, en cas de séisme ressenti, Geo-Energie bénéficierait très largement du nombre de bâtiments nécessaire pour amener à des conclusions très fiables en matière d'indemnisation, que ce soit à l'intérieur du périmètre de 2.5 km ou à l'extérieur.

Travaux d'aménagement de la place de forage

OZI : La prochaine activité importante sur le site concerne les travaux d'aménagement de la place de forage qui auront lieu au plus tôt au mois d'octobre (la date exacte n'est pas encore connue). Geo-Energie analyse actuellement les offres des entreprises de construction et s'en suivra une planification plus précise. Une première campagne de mesures géophysiques a été réalisée fin juillet et la seconde est prévue au plus tôt au mois de novembre. La CSI sera informée de ces prochaines étapes.

Débordements sur le site du projet

OZI : Comme cela été rendu public dans la presse, des débordements ont été constatés dans le courant de juin. Ils se sont produits durant la manifestation de mi-juin sur le site avec des déprédations qui ont conduit à un dépôt de plainte. Lors de la campagne de géophysique fin juillet, un véhicule stationné à l'extérieur du site a été vandalisé. Les mesures ont pu être réalisées.

5. Travaux de la CSI et concept de communication

Cf. présentation PowerPoint (annexée au présent procès-verbal).

PMA : Le bureau souhaite aborder deux points. D'une part le calendrier des contenus des prochaines séances et, d'autre part, la préparation de la séance publique du 9 novembre 2023.

Calendrier des prochaines séances de la CSI

PMA : Les dates ont été définies à l'avance, à savoir aujourd'hui, le 9 octobre (non ouverte au public), le 9 novembre (séance publique) et le 14 décembre (non ouverte au public). La séance du 9 octobre sera basée principalement sur la thématique de la sismicité et sur l'impact de celle-ci sur les instruments de haute-précision, lors de laquelle l'idée est d'inviter un spécialiste du CERN, M. Guinchard. L'expérience du CERN en terme d'impact sur les instruments de haute-précision est intéressante et pourrait intéresser certains industriels ayant des craintes ou non vis-à-vis de cette problématique. Une séance est donc proposée lors de laquelle seraient thématiques les expériences du CERN, tout en les mettant en relation avec le projet de Haute-Sorne car, évidemment, l'exposé de M. Guinchard se base sur le retour d'expérience du CERN uniquement. Deux présentations seraient cumulées avec une intervention de Geo-Energie pour mettre la problématique en relation avec les particularités du projet de Haute-Sorne. Les membres du bureau se sont demandé si cette séance ne devrait pas être ouverte aux industriels de la région. Cela permettrait de les rendre attentifs aux possibles impacts. Avant de lancer les invitations, PMA aimerait connaître l'avis des membres. Inviter les industriels pourrait ouvrir un précédent. Par exemple, la CSI sera-t-elle amenée ensuite à inviter les personnes les plus concernées par certaines des thématiques qu'elle traitera ?

Discussions

GST : Cette invitation est une très bonne idée et permettrait aux industriels d'obtenir des réponses à leurs questions. Il s'agit en effet d'un groupe de personnes très concerné. En cas d'autres demandes de personnes susceptibles d'être intéressées, la CSI pourrait envisager d'autres groupes cibles. Il serait aussi possible d'inviter d'autres groupes selon les thèmes abordés en séance.

OCH : N'y voit pas d'inconvénients, c'est cohérent d'aborder cette thématique en présence des industriels.

NLU : L'idée est positive mais M. Guinchard et OZI pourront-ils apporter toutes les réponses aux questions ? Certaines questions pourraient être très spécifiques, comme sur l'outillage, sur les installations, etc. Y aura-t-il vraiment un échange ?

SRI : M. Guinchard pourra répondre en fonction des outils utilisés au CERN et de ce qu'il a étudié. Il y a notamment au CERN des outils qui nécessitent une précision d'ordre nanométrique, d'autres permettent d'usiner des pièces avec une précision au micron. Donc, si on lui évoque la présence d'un outil particulier, il va pouvoir mettre cet outil en relation avec les machines dont le CERN dispose, expliquer leurs caractéristiques et, à partir de quel moment les vibrations peuvent être problématiques.

DJE : N'est pas du tout opposé à la participation de ce groupe de personnes, mais le tissu industriel dans la région est très riche - composé d'une multitude de petites et moyennes entreprises. Comment les personnes invitées seront-elles ciblées ?

PMA : Cette question aurait été posée à M. Berret s'il avait été présent mais un contact sera pris avec la CCIJ.

SRI : Il y a quelques mois, des listes ont été demandées aux communes de Boécourt et Haute-Sorne et ont été validées par un collaborateur du Service de l'économie et de l'emploi.

PMA : Peut-on retenir l'idée d'inviter les industriels à la séance du 9 octobre prochain ? Aucune objection n'étant formulée, les invitations seront envoyées dans le courant de la semaine prochaine. Il est à noter que la séance se déroulera à la halle de gym de l'école primaire de Bassecourt, contrairement à ce qui a été annoncé initialement.



Séance publique du 9 novembre 2023

→ Cf. concept proposé en slides 23 à 24.

PMA : Il a été décidé, lors de la dernière séance, d'ouvrir cette séance au public. Ainsi, le bureau a préparé un concept sur la base des discussions de juin. L'idée était de ne pas avoir uniquement des intervenants externes mais que les travaux de la CSI soient mis en valeur. C'est pour cette raison que la séance sera constituée de deux parties.

Discussions

MLA : Le thématique de l'eau suscite de vives interrogations auprès de la population et MLA est surpris qu'elle ne soit pas abordée lors de cette séance.

PMA : Cette question est certes fondamentale mais le timing serait difficilement respectable. Dans ce cas, faut-il l'ajouter à la première partie ? L'idée du bureau, qui a échangé avec EDO, était qu'une personne de la commune intervienne sur cette question.

NLU : Est-il possible de substituer un des trois thèmes prévus par la question de l'eau ? A-t-on nécessairement besoin d'aborder les grandes étapes du forage ?

SRI : La question de l'eau a été traitée au sein de la CSI et il pourrait y avoir un complément de la commune à ce moment-là ou alors la commune pourrait intervenir le 9 octobre et cette intervention serait abordée dans la première partie de la séance. Actuellement, seule la phase exploratoire est autorisée avec l'étape de forage et le thème du forage semble donc pertinent.

NLU : La question des séismes a aussi déjà été traitée et pourtant elle apparaît dans le programme proposé. La thématique de l'eau est en effet très pertinente au vu du contexte actuel.

MRI : A également assisté à la séance d'information organisée par CRJ. L'eau est une préoccupation majeure pour la population et nécessite d'être traitée. Les présentations devraient durer dix minutes pour chaque thème abordé, d'autant plus que ça demande un travail considérable à celles et ceux qui les préparent. Une dizaine de minutes semble suffisante pour faire ressortir les éléments essentiels.

PMA : Par rapport à ce qui était initialement prévu, le bureau a déjà considérablement réduit le temps.

NLU : Toutes les présentations ne nécessitent peut-être pas le même temps de parole. NLU comprend l'argument de SRI concernant l'étape de forage mais peut-être que sept minutes suffisent pour cette présentation permettant ainsi de consacrer du temps à la question de l'eau.

PME : La consommation d'eau pendant le forage pourrait être partiellement abordée en indiquant la quantité d'eau nécessaire pour le forage. Dans un second temps, certaines informations sur le réseau peuvent être communiquées, comme par exemple ce qui a été demandé à la commune

OCH : Les opposants font pression sur la commune pour qu'elle refuse ce droit d'eau. L'eau est désormais le point le plus important et leur unique champ de bataille.

CBA : Deux choses sont à distinguer : la concession relève de la compétence cantonale dans le cas d'un prélèvement dans le Tabeillon et la compétence appartient à la commune pour refuser de livrer de l'eau potable. Un tel refus n'est toutefois possible que s'il est nécessaire pour garantir l'approvisionnement de base des ménages et des industries.

SRI : Les besoins en eau du forage et de la stimulation ont déjà été présentés dans le cadre de la CSI. La question de la source est encore en suspens, du moins pour la phase de stimulation, mais cette phase n'aura pas lieu avant deux ans, si elle a lieu.

OCH : Si la question de l'eau ne figure pas à l'ordre du jour, il est évident que les opposants réagiront.

PMA : Ajoute-t-on d'une manière ou d'une autre un point sur l'eau ? N'ayant aucune objection, le bureau se chargera de prendre contact avec les personnes concernées, principalement le canton et la commune.

CBA : C'est une bonne chose si la commune présente la gestion de son réseau d'eau potable, notamment les quantités et les chiffres précédemment présentés comme la baisse des taux de fuite. Dans un second temps, le canton pourrait intervenir pour l'aspect du Tabeillon compte tenu de la concession qui est de compétence cantonale.

VSE : Lors d'une précédente séance, la présentation indiquant que le projet s'arrêterait en cas de sécheresse a rassuré. Ces éléments nécessitent d'être rappelés.

PMA : En raison de la nécessité d'envoyer rapidement les invitations aux intervenants externes, le bureau affinera le concept et le soumettra à nouveau aux membres de la CSI pour une validation formelle le 9 octobre.

CGU : *Cf. concept proposé en slide 24.* Après réflexion, CGU recommande de ne pas filmer la séance car les personnes n'auront pas préalablement signé d'autorisation. En ce qui concerne les inscriptions, il serait préférable que les personnes s'inscrivent pour des raisons logistiques, mais d'un autre côté, le bureau ne souhaite pas que cela dissuade des gens de participer. Il pourrait également être envisageable de prévoir un contrôle à l'entrée mais le bureau n'y est pas favorable.

PMA : L'avantage de l'inscription permettrait d'avoir une idée sur le nombre de participants attendu, ce qui faciliterait la logistique mais, en même temps, il faudrait que les gens se sentent libres de participer.

PMO : La question des inscriptions est comprise mais en admettant que les opposants viennent en force, est-ce que ça apporte quelque chose à la discussion ? PMO a souci que ça tourne à une situation conflictuelle plutôt qu'à quelque chose de constructif si rien n'est mis en place pour canaliser. Hormis cette mise en garde, c'est bien de pouvoir poser des questions après chaque chapitre. De cette manière, ça permettra de décanter et d'éviter que toutes les questions surviennent à la fin et que cela devienne émotionnel.

PMA : Votre souci par rapport à l'arrivée en masse des opposants concerne l'inscription ?

PMO : La séance sera ouverte à tout un chacun. Il n'y a aucun avantage à rassembler tous les opposants si c'est pour militer à moins que chacun communique un argument différent.

PMA : C'est le risque que l'on prend en organisant une séance publique mais ce risque doit être pris.

SRI : Le rôle de la CSI sera rappelé directement en mentionnant que le but est d'informer et non de promouvoir le projet, ni de s'y opposer. Le cadre est posé et c'est à eux de décider s'ils voient un intérêt à militer contre un organe dont la mission est d'être neutre et factuel.

CWE : Compte tenu du bassin de population relativement grand, les inscriptions seraient judicieuses mais plutôt de l'ordre général, sans entrer dans les détails (nom, prénom, etc.). Cette séance risque potentiellement d'attirer du monde. Y a-t-il déjà un suivi par Internet en terme de personnes intéressées ?

VSE : Dans le cadre de la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL), une séance avait été organisée à la grande halle des fêtes de Bassecourt. La salle dans laquelle se trouve actuellement la CSI ne semble pas appropriée.

CWE : Il y a possibilité d'aller à Glovelier car l'espace est plus grand. L'inscription ne serait à priori pas un frein, mais il faut laisser la possibilité à celles et ceux qui ne souhaitent pas s'inscrire d'y prendre part. On ne sera, au final, pas à une vingtaine de personnes près mais il faudra bien préciser que l'inscription est à des fins organisationnelles.

PMO : Il y a aussi la halle à Boécourt au besoin.

PMA : Le bureau prend note de ces différents lieux et examinera cette question.

NLU : Ne serait-il pas possible de permettre aux membres de prendre la parole lors de la première partie du programme lorsqu'un retour est donné sur les thèmes abordés au sein de la CSI ? Ce qui permettrait d'envoyer un message plus positif et démontrerait que tout le monde a le même niveau d'information et que les membres ont aussi la possibilité de communiquer.

PMA : Cette suggestion sera prise en compte mais étant donné le timing très serré, elle est difficilement envisageable. Le bureau a même imaginé qu'une seule personne voire deux communiquent ces informations mais le risque c'est que chacun.e ait besoin de dix minutes par information, ce qui poserait un souci en terme de temps.

TLO : C'est une très bonne suggestion mais ne faudrait-il pas dans ce cas créer un groupe de travail ?

PMA : Le bureau prend note de cette proposition et contactera les membres pour déterminer qui est intéressé.

MRI : Est-il prévu de laisser un temps de parole aux opposants ?

PMA : Comme discuté en début de séance, CRJ a rejeté cette proposition. Néanmoins, cela n'empêche pas de les inviter à la séance mais ils ne souhaitent, dans tous les cas, pas intervenir.

6. Première information sur la thématique « Données de forage, tests hydrauliques et tests de stimulation »

PMO : Durant la pause, PMO a échangé avec MHB et toutes deux se sont demandées si les présentations n'étaient pas poussées un peu trop loin, bien qu'elles soient intéressantes. Il est vrai que pour des personnes qui ne sont pas du métier, ce n'est pas toujours évident de suivre. Une présentation simple, comme l'a fait SRI à la commune de Boécourt ou dans le cadre de l'AJPF serait amplement suffisante. Le projet était expliqué de manière simple pour que les gens puissent poser des questions simples et qu'ils ne se perdent pas dans les détails scientifiques de tel ou tel sujet.

MHB : La présentation avec les propriétaires de biens immobiliers et fonciers était très simple et compréhensible à tel point qu'il n'y a eu que peu de questions en fin de séance.

SRI : L'objectif dans la première partie de la séance publique est de sélectionner, parmi les présentations passées de la CSI, les diapositives qui présentent le plus d'informations utiles ou du moins de préparer des diapositives qui résument ce qui a été dit lors des précédentes séances de la CSI, de manière vulgarisée.

PMA : Monsieur le Professeur Benoît Valley du Centre d'hydrogéologie et de géothermie de l'Université de Neuchâtel est remercié de sa participation à l'occasion du point 6 de l'ordre du jour. S'en suivra une présentation de Geo-Energie sur cette même thématique.

Cf. présentation PowerPoint du Professeur Benoît Valley (annexée au présent procès-verbal).

Question n°1

MRI : Comment est-il possible de percevoir le comportement du matériau qui est de l'autre côté du tube vu que, lors du forage, il y a un tube en acier ou en métal ?

BVA : Les images présentées en slide 54 ont été prises avant le posage et la cimentation du tube. Vous forez une section sur quelques centaines de mètres, vous enregistrez ces données-là puis vous placez un tube et s'en suit sa cimentation. Souvent, placer des systèmes de mesures en profondeur est difficile, ce qui est donc possible de faire c'est de réaliser une section de forage, d'y placer et cimenter un tube puis d'étendre cette partie de forage d'une dizaine de mètres environ et on utilise cette partie qui n'est pas tubée qui est ouverte sur l'environnement pour réaliser des tests.

Question n°2

MRI : Ce qui signifie donc que ces données seront produites lors de la première phase ?

BVA : Ce type-là de données, si elles sont réalisées en-dessous du « casing shoe » ou pied du tubage, peuvent être acquises après la fin de chaque étape de forage.

Question n°3

DJE : Peut-on imaginer avoir des contraintes latérales suffisamment élevées susceptibles de provoquer un effondrement du forage ?

BVA : C'est un peu ce qui se voit sur l'illustration (diapositive 51). Au Canada, c'est assez particulier car les contraintes maximales sont horizontales alors qu'elles sont généralement verticales. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un effondrement complet mais c'est suffisant pour que la roche soit en rupture.

Question n°4

DJE : Dans ce cas de figure, il est imaginable, en pratique, que l'on pince le train de sonde ?

BVA : Lorsque ces ruptures se développent, le tunnel passe d'une forme cylindrique à une forme de plus en plus oblongue puis atteint un état d'équilibre. Il peut y avoir des cas extrêmes où l'on se trouve dans des roches très faibles provoquant ainsi un effondrement complet mais normalement il évolue vers un équilibre et plutôt en s'élargissant. Le placement de train de sonde n'est donc pas problématique sauf s'il y a des morceaux qui viennent le bloquer et il est vrai que les foreurs ont pour objectif d'avoir un puits le plus stable possible pour éviter ces problématiques.

Question n°5

DJE : La connaissance des six degrés du champ de contraintes est donc importante pour les directions de failles dans le but de pouvoir constituer le réservoir et d'améliorer la connaissance du sous-sol ? M. Roth, spécialiste en sismologie au Service Sismologique Suisse, a expliqué, lors d'une précédente séance, le déclenchement d'un tremblement de terre avec principalement des contraintes tectoniques augmentant toujours davantage jusqu'à créer une instabilité et un glissement de roche le long d'une faille. La connaissance de ces contraintes internes, obtenue grâce à vos instruments de mesure, est-elle pertinente pour faire un lien avec le risque sismique ?

BVA : Oui, c'est-à-dire que si le champ de contraintes est connu et que l'orientation de faille est connue, il est possible de calculer la stabilité de la faille en question. En revanche, ce qui est difficile à déterminer, c'est de savoir si elle va glisser de manière asismique, soit de manière lente sans provoquer un tremblement de terre ou si elle va glisser de manière subite et sismique. La simple connaissance des contraintes ne permet pas de faire des prédictions directes sur la sismicité et cela est plutôt du cadre des domaines de recherche mais il y a probablement des relations entre les variations du champ de contraintes et les distributions statistiques des magnitudes des tremblements de terre. Si ces relations sont bien comprises et, en même temps, qu'on a une bonne idée de la variabilité du champ de contraintes, cela permettrait d'avoir une idée de la statistique de la magnitude des tremblements de terre et puis peut-être d'affirmer que sur un site il y a de plus grandes chances d'avoir de grandes magnitudes qu'à un autre endroit.

DJE : Et si on imagine un scénario catastrophe avec une tension interne extrême qui est proche du déclenchement sismique qui peut se produire à l'échelle de 30'000 ans ou dans 2 ans et puis un faible apport énergétique mais suffisant pour déclencher l'événement. L'élastique est tendu à 99%, il suffit quelque part d'un apport d'énergie faible pour avoir la rupture.

BVA : C'est l'un des risques que l'on ne peut pas totalement exclure mais BVA n'est pas sismologue. En revanche, l'expérience prouve que les magnitudes que l'on va déclencher dépendent de l'énergie injectée dans le système ou plutôt du volume injecté. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de déclenchement fort car la magnitude du séisme dépend du relâchement des contraintes sur le plan de faille mais aussi de la taille des failles impliquées. Donc, si on ne percute qu'un tout petit volume, même s'il y a un relâchement de beaucoup de contraintes, s'il s'agit d'une petite surface ou d'un petit volume de roche impliqué, il n'y a pas de risque sismique élevé. C'est donc un des leviers qu'on a sur le contrôle des magnitudes mais encore une fois cela reste un sujet de recherche.

Cf. présentation PowerPoint de Geo-Energie (annexée au présent procès-verbal).

Question n°1

GST : Y-aura-t-il des tests d'injection pendant le forage d'exploration ?

OZI : En fin de forage, dans le réservoir notamment. Lorsque le forage est terminé, que toutes les mesures ont été faites, qu'il a été tubé et cimenté, c'est à ce moment-là qu'auront lieu les tests de stimulation.

GST : Mais on n'est que sur un forage vertical et c'est à la fin de ce forage qu'il sera décidé si les paramètres permettent une poursuite ou non.

OZI : Cela dépend de la réaction sismique de la roche qui est l'un des facteurs clés pris en compte dans l'analyse de risques. À ce stade, il sera déterminé si le risque attendu est inférieur ou supérieur et c'est un élément qui permettra de déterminer s'il est possible de poursuivre un deuxième forage à l'horizontal.

Question n°2

SRI : Est-il possible de faire le lien avec la présentation du Professeur Benoît Valley ? C'est-à-dire, à quel moment le champ de contraintes entre en compte pour déterminer si le projet peut continuer ou non par rapport aux analyses réalisées ?

OZI : Les mesures de contraintes seront faites notamment par l'examen des « break out » qui donneront une bonne idée de l'orientation des contraintes mais aussi par les tests hydrauliques qui fourniront des informations complémentaires. Ces éléments permettront donc, en fin de forage, d'avoir une relativement bonne idée du champ de contraintes. Ensuite, il est nécessaire de prendre en compte un élément supplémentaire qui est la connaissance des failles existantes. Comme BVA l'a mentionné, il est possible, en connaissant les failles identifiées lors des campagnes géophysiques ou lors du forage, de savoir si elles ont tendance à être stables dans ce champ de contraintes ou à l'inverse instables. C'est l'un des éléments pris en compte dans l'analyse de risques, d'une part la connaissance du champ de contraintes et d'autre part la connaissance de failles mesurées depuis la surface du forage.

Question n°3

SRI : Quelle serait la situation la plus favorable et la situation la plus défavorable ?

OZI : Ce qui présenterait un risque et que Geo-Energie cherche à éviter depuis le début du projet, ce serait la présence de grandes failles. Les failles ayant une dimension régionale, celles qui naturellement pourraient se rompre et déclencher un tremblement de terre susceptible de causer des dommages en surface. En revanche, il serait avantageux d'avoir des petites fractures favorablement orientées dans le champ de contraintes car, lorsqu'il y a un réseau de fractures, le champ de contraintes pourrait avoir tendance à les fermer ou à l'inverse les ouvrir. Une situation défavorable serait d'avoir un champ de contraintes et un réseau de fracture naturel qui ont plutôt tendance à la circulation. Ce qu'il faut éviter c'est la grande faille qui, dans le pire des cas, est parfaitement orientée dans le champ de contraintes. C'est toute une série d'éléments qui sera prise en compte dans l'analyse de risques et qui sera décisive.

SRI : Il y a aussi un cas de figure possible dans lequel les failles sont orientées d'une certaine manière, qui du fait du champ de contraintes, ne permettrait pas voire peu de circulation.

OZI : Les failles perpendiculaires à la contrainte principale auraient tendance à les fermer, ce qui provoquerait peu de circulation naturelle et une difficulté à stimuler la roche.

SRI : C'est ce qui s'est produit à Vendenheim en France.

OZI : Il y avait visiblement une difficulté à connecter les deux puits. La problématique de Vendenheim est un peu différente dans le sens où le site se situe dans une grande zone de failles naturelles et la complexité rencontrée dans cette dernière fait que même aujourd'hui il est difficile de comprendre le mécanisme de ce qui s'est produit. Ce que l'on retient, c'est que les grandes zones de failles régionales sont une complexité supplémentaire et donc un risque supplémentaire. Dans notre projet, on cherche à éviter ces grandes zones de failles. Dans certains projets, ces zones de failles sont recherchées car elles peuvent être parfaites pour un projet géothermique mais cela vient avec un risque.

Question n°4

DJE : Cela signifie donc qu'il sera possible de connaître ces zones de failles grâce à ces six éléments et qui permettront peut-être d'orienter différemment le forage horizontal vu qu'il n'est pas encore déterminé ?

OZI : Absolument, la connaissance de ce champ de contraintes est indispensable pour trouver la meilleure direction possible pour le forage horizontal. Selon le modèle qui a été présenté par Benoît Valley, on va préférentiellement forer dans la direction de la contrainte horizontale minimale, ce qui est un critère et l'autre est de recouper les fractures naturellement présentes. Le critère très important auquel s'intéresse le foreur est la stabilité du puits. C'est donc une équation qu'il faut résoudre pour prendre en compte ces éléments, comme la stabilité du forage, de forer dans la bonne direction selon les contraintes et puis de respecter les fractures naturellement présentes. Un travail a été effectué avec l'UNINE pour le développement d'un outil informatique qui permettrait de rapidement prendre ces décisions en fonction des paramètres mesurés. C'est d'ailleurs une des raisons aussi pour lesquelles Geo-Energie ne se lance pas directement dans un forage horizontal car, pour obtenir des résultats, il faut d'abord analyser les données pour déterminer dans quelle direction il faut forer.

Question n°5

OCH : Est-il juste de dire que, lors du forage, il n'y a quasi zéro risque de tremblement de terre ? Cela pourrait intervenir ultérieurement lors de la stimulation par exemple ?

OZI : N'a pas connaissance de cas où l'action de forage elle-même a déclenché un séisme ressenti en surface.

SRI : L'action de forer en soi non. En revanche, la gestion de ce qui peut intervenir dans un forage, oui, comme cela a été le cas à Saint-Gall où il y a eu une remontée de gaz. Le choix d'injecter des boues à forte densité rapidement pour contrer cette remontée de gaz n'était pas optimal et a provoqué un séisme induit.

PME : C'est une autre situation car ils ont cherché la faille et foré dans la faille et ils n'étaient pas préparés à rencontrer des poches de gaz dans ces niveaux à Saint-Gall, alors que nous le sommes en Haute-Sorne.

Question n°6

MRI : Ce qui ressort de ces trois présentations est que l'on se trouve dans une phase expérimentale, un outil est en cours de développement et certaines méthodes nécessaires ne sont pas entièrement disponibles. Cela transparait assez souvent dans les médias, c'est une chose qui peut être assumée sans autre. Actuellement, il n'y a pas ni en Suisse ni même en Finlande de projets qui ont été menés à bien à ce stade ?

PME : Il y a tout de même dans le fossé rhénan quelques dizaines de projets qui fonctionnent. Certains projets ont été stimulés aussi, comme par exemple à Soultz. Pour le moment on découvre le sous-sol comme entre Genève et Bâle afin de mieux évaluer sa structure. Il existe des endroits pas loin d'ici où ça fonctionne et il n'est pas possible d'exclure le fait que l'on ne se retrouve dans un cas de figure propice comme à Soultz.

SRI : Les projets menés au Royaume-Uni ou aux États-Unis ont connu des succès importants. La circulation d'eau dans les réservoirs est satisfaisante, la sismicité est restée limitée. Des centrales géothermiques seront construites ou sont du moins planifiées. Pour répondre à la remarque de MRI, oui, il y a donc des projets qui fonctionnent. On se trouve dans une période de développement avec de nouvelles techniques visant à réduire la sismicité. C'est ce qui est appliqué dans le projet de géothermie de Haute-Sorne et Geo-Energie dispose par ailleurs du brevet pour une technologie visant à réduire les volumes injectés. Le Professeur Benoît Valley a mentionné que le volume avait une importance particulière par rapport à la sismicité - plus le volume injecté est grand, plus le risque sismique est élevé. Le fait donc de réduire les volumes injectés réduit le risque sismique. Des progrès ont été réalisés depuis que Geo-Energie a lancé son projet il y a maintenant environ dix ans. Cela évolue très rapidement et de nouveaux outils sont désormais capables de résister à des conditions de pression et températures, particulièrement de températures, plus importantes qu'à l'époque, etc. Il y a des développements en terme de technicité, de compréhension qui font que, depuis quelques années, ce type de projet peut être mis en œuvre avec une sismicité réduite. De plus en plus de projets prouvent la faisabilité de cette technologie.

TLO : Dans le cadre de la gestion des eaux de surface au sein de laquelle TLO est commissaire, l'Association des riverains du Tabeillon les a contactés, tout comme différentes commissions, demandant entre autres que la commune installe une station de mesure pour mesurer le débit. La commission savait que Geo-Energie allait installer une station alors une lettre leur a été adressée demandant quand cela interviendrait et leur réponse a été qu'elle serait installée en octobre tout en joignant un lien vers le rapport d'impact du projet. TLE s'est penché sur ce rapport et a découvert les chiffres pour la gestion de l'eau, en particulier à la page 59 du rapport qui fait référence au Tabeillon. Lors de la séance du 19 décembre, l'Office de l'environnement a confirmé avoir défini un facteur Q347 de 194 litres/seconde. Ce facteur indique donc que, pendant 18 jours par année, cette valeur de 194 l/seconde ne serait pas atteinte. Face aux arguments de CRJ, TLO s'est procuré leurs mesures et ce qui est mesuré fait peur. Sur 4 mois, le débit est de 30.5 l/s et puis ce facteur de Q347, à savoir 18 jours/année sur 4 mois ça fait déjà 102 jours. Toujours en référence à la page 59, il est indiqué que, lorsque le Tabeillon ne peut pas être utilisé lors de stimulation, l'eau de la commune sera utilisée. En termes donc de chiffres, ça représente 1'670 l/m³ par jour sur 30 jours et au prix de CHF 30. Si ce chiffre est comparé à la consommation de toute la population de Haute-Sorne, qui elle se monte à 1'066 l, ça représente 1.6 fois plus. Par rapport à toute la polémique

actuelle, TLO souhaiterait donc que cette information soit rapidement publiée, à savoir de quelle quantité d'eau du réseau a réellement besoin Geo-Energie ?

PMA : Le canton a évoqué l'idée d'un communiqué de presse sur la thématique de l'eau pour mettre de l'ordre dans tous les chiffres qui circulent. La manière de le faire devra encore être discutée.

7. Divers

CBA annonce qu'en raison d'un changement d'orientation professionnelle, ce sera sa dernière participation au sein la CSI. Son suppléant, M. Jean Fernex, assumera l'intérim aux séances à partir du mois prochain, dans l'intervalle d'une nouvelle nomination. CBA remercie chaleureusement tous les membres, ainsi que les personnes œuvrant au bureau de la CSI.

PMA donne rendez-vous aux personnes présentes le 9 octobre et les remercie toutes. Il est rappelé la présence des médias durant l'apéritif.

La séance est levée à 19h45.

T. Quenet, le 25 septembre 2023

Annexes au PV :

- Procès-verbal définitif de la séance du 13 juin (modifié et approuvé en séance du 4 septembre 2023)
– téléchargeable sur le site de la CSI (<https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html>)
- Présentation PowerPoint de la séance du 4 septembre 2023
– téléchargeable sur le site de la CSI (<https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html>)
- Réponses aux questions écrites N°3539, 3541 et 3542 disponibles sous ce lien :
<https://www.jura.ch/PLT/Interventions-parlementaires-deposees/Reponses-aux-questions-ecrites.html>